

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 325

15 février 2010

SOMMAIRE

Akumal S.à r.l.	15559	Elbatec Sarl	15597
Anex Holding S.A.	15555	Focused Sicav	15555
ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l.	15576	Genesta Property Nordic Luxembourg Sarl	15564
BPI Project 1	15584	Gotam Fund Management Company (Lux) S.A.	15561
Capital & Services S.A.	15559	Julius Baer Multiflex	15554
DB Opportunity	15558	LifCorp. S.à r.l.	15600
DB Opportunity	15558	Lombard Odier Darier Hentsch Selection	15557
Deka:	15558	Lombard Odier Funds	15556
Deka:	15574	Meteora S.A.	15559
Deka:	15575	Nikko Skill Investments Trust (Lux)	15573
Deka:	15574	Phase Parc S.A.	15559
Deka:	15573	Phase Real Estate S.A.	15559
Deka:	15574	Quantix Securities S.A.	15559
Deka:	15574	Quantix Services S.A.	15559
Deka:	15562	Sarasin International Funds	15558
Deka-MiddleEast and Africa	15573	South Pole Holding S.A.	15555
Deka-Wachstum	15573	Stena International S.à r.l.	15599
Deka-WorldGarant 3/2011	15573	Thalia Fund Management Company (Lux) S.A.	15561
DWS Dividende Direkt 2014	15563	UBS (Lux) Sicav 2	15554
DWS Dividende Direkt 2014	15563	VEROMA-DECO société à responsabilité limitée	15599
DWS Nova Flex I	15563	Versale Investments S.A.	15589
DWS Nova Flex I	15563	Vetco Luxembourg Finco S.à r.l.	15584
DWS Nova Flex II	15559	Waldeb Europe S.A.	15576
DWS Nova Flex II	15562	WI-BA-LUX G.m.b.H	15575
DWS Nova Flex III	15559	WI-BA-LUX S.à r.l.	15575
DWS Nova Flex III	15564		
DWS Nova Flex IV	15563		
DWS Nova Flex IV	15563		
Eden Debtco S.à r.l.	15590		

Julius Baer Multiflex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.982.

Eine zweite

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Julius Baer Multiflex (die "Gesellschaft") wird am Sitz der Gesellschaft in 25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg am 19. März 2010 um 14.30 Uhr (Luxemburger Zeit) stattfinden.

Tagesordnung:

1. Einführung der Möglichkeit für den Verwaltungsrat im Falle aussergewöhnlicher Umstände im eigenen Ermessen geeignete Massnahmen zu ergreifen (z.B. Anwendung eines sogenannten "Spread" oder einer Ausgleichszahlung welche jeweils von den Anteilhabern zu tragen sind), um die Interessen der Anteilhaber in der jeweiligen Situation zu schützen unter gleichzeitiger Beachtung der anwendbaren rechtlichen und regulatorischen Regeln und Verfahren.
2. Einführung eines Verweises auf den Prospekt der Gesellschaft für einen bestimmten Subfonds, ob oder zu welchen Bedingungen ein Anteilhaber den Rückkauf sämtlicher oder einen Teil seiner Anteile durch die Gesellschaft beantragen kann, damit die Gesellschaft geschlossene Subfonds auflegen kann.
3. Einführung der Möglichkeit, einen Subfonds der Gesellschaft zu liquidieren oder einen Subfonds mit einem anderen Unternehmen für gemeinsame Anlagen zu verschmelzen, falls der Nettoinventarwert unter einen bestimmten Betrag sinkt bzw. diesen Betrag nicht erreicht, oder den Gegenwert falls der Subfonds auf eine andere Währung lautet, welcher vom Verwaltungsrat als angemessenes Mindestvolumen für den betreffenden Subfonds festgelegt ist, oder, falls der Verwaltungsrat dies, wegen Veränderungen der wirtschaftlichen oder politischen Gegebenheiten, für angebracht hält.
4. Einführung der Möglichkeit für den Verwaltungsrat zu beschliessen, andere allgemein anerkannte Bewertungsprinzipien und -methoden anzuwenden, um eine angemessene Bewertung der Vermögenswerte eines jeden Subfonds oder einer jeden Anteilklasse zu erzielen, wenn infolge besonderer Umstände die Bewertung gemäss den in Artikel 24 Buchstabe A. der Satzung beschriebenen Prinzipien undurchführbar oder unangemessen ist.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre am 10. Februar 2010 vor einem Notar am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde, welche nicht wirksam über die Punkte der Tagesordnung beschließen konnte, da das erforderliche Quorum gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften nicht erreicht wurde, dass für Beschlüsse der zweiten außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch zwei Drittel der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der zweiten außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre gefasst werden.

Ein Entwurf der angepassten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen oder auf Anfrage zugesandt werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 17. März 2010 bei Julius Baer Multiflex, 25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, zu Händen von Herrn Christian Konietzko (Fax Nr. +352 / 2460 3331) anzumelden.

Julius Baer Multiflex

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010017041/755/41.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Mittwoch, den 24. Februar 2010, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer

7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 18. Februar 2010 spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010013734/755/25.

South Pole Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.115.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 25 février 2010 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010013096/802/19.

Anex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 60.258.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra au siège social le vendredi 26 février 2010 à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2009 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Décision à prendre en vertu de l'art. 3 de la loi du 22.12.2006
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010013736/3560/15.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Mittwoch, den 24. Februar 2010, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.

4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 18. Februar 2010, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010013739/755/25.

Lombard Odier Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 25.301.

Le Conseil d'administration de la SICAV susmentionnée a le plaisir de convier ses actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 25 février 2010 à 11 heures au siège social de la SICAV et dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009.
3. Distribution des résultats et ratification du paiement des dividendes suivants pour l'exercice clos le 30 septembre 2009:

Nom des compartiments	Dividendes
LO Funds - Dynamic Plus Portfolio (GBP) P - D	GBP 0.115
LO Funds - Selective Global Equity P - D	EUR 4.24
LO Funds - Selective Global Equity I - D	EUR 5.40
LO Funds - Global Emerging Markets P - D	USD 0.10
LO Funds - Global Emerging Markets P - D	EUR 0.15
LO Funds - Europe P - D	EUR 0.06
LO Funds - Systematic Europe Equity P - D	EUR 0.17
LO Funds - Eurozone Small and Mid Caps P - D	EUR 0.17
LO Funds - Eurozone Small and Mid Caps I - D	EUR 0.321
LO Funds - EMEA P - D	EUR 0.16
LO Funds - Greater China P - D	USD 0.88
LO Funds - Pacific Rim P - D	USD 0.078
LO Funds - Pacific Rim I - D	USD 0.136
LO Funds - EUR Sovereign Treasury 1-3 P - D	EUR 0.10
LO Funds - Government Bond (USD) P - D	USD 0.31
LO Funds - Euro Aggregate Bond P - D	EUR 0.17
LO Funds - Investment Grade (EUR) P - D	EUR 0.41
LO Funds - Investment Grade (EUR) I - D	EUR 0.22
LO Funds - Investment Grade A-BBB (CHF) P - D	CHF 0.20
LO Funds - EU Convergence Bond P - D	EUR 0.42
LO Funds - Emerging Market Bond P - D	USD 0.69
LO Funds - Optimum Trend (EUR) P - D	EUR 0.18
LO Funds - Optimum Trend (USD) P - D	USD 0.11
LO Funds - European Short Term P - D	EUR 0.20
LO Funds - Convertible Bond P - D	EUR 0.025
LO Funds - Convertible Bond I - D	EUR 0.045
LO Funds - Money Market (EUR) P - D	EUR 1.93
LO Funds - Money Market (USD) P - D	USD 0.10
LO Funds - Money Market (GBP) P - D	GBP 0.09

4. Rémunération des Administrateurs.

5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos le 30 septembre 2009.
6. Election/démission des Administrateurs:
 - Acceptation de la démission de M. Patrick ODIER avec effet au 6 octobre 2009;
 - Ratification de la cooptation de M. Bernard DROUX en tant que Président du Conseil d'administration de la SICAV à compter du 6 octobre 2009, en remplacement de M. Patrick ODIER;
 - Réélection de M. Bernard DROUX, M. Peter E.F. NEWBALD, M. Jean-Claude RAMEL, Mme Francine KEISER, M. Yvar MENTHA, M. Patrick ZURSTRASSEN, M. Alexandre MEYER et M. Gabriele CORTE en tant qu'Administrateurs de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.
7. Réélection de PRICEWATERHOUSECOOPERS Sàrl en tant que Réviseur d'entreprises de la SICAV jusqu'à l'Assemblée générale annuelle en 2011.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Le prospectus complet et le prospectus simplifié de la SICAV, ses Statuts et les rapports annuel et semestriel ainsi qu'un modèle de procuration sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la SICAV.

Si vous souhaitez participer à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de nous en informer au moins deux jours avant la date de l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de nous retourner une procuration dûment signée, ainsi qu'une copie de votre carte d'identité / passeport en cours de validité ou d'une liste des signatures autorisées pour les personnes agissant au nom d'une personne morale, d'abord par fax au (352) 47 67 75 08 puis par courrier à l'attention de Mme Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, d'ici au 23 février 2010.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010013741/755/69.

Lombard Odier Darier Hentsch Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.379.

The Board of Directors of the abovementioned SICAV hereby invites Shareholders of the SICAV to attend the:

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at 2 p.m. on 25 February 2010 at the registered office of the SICAV, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the Chairman of the Meeting
2. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
3. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 30 September 2009
4. Allotment of results and ratification of the payment of the following dividends in respect of the distributing classes of the Company for the year ended 30 September 2009:
 - LODH Selection - Euro Bond Fund EUR 10.00
 - LODH Selection - Global Conservative 35 Fund CHF 16.94

The above dividends went ex-dividend on 24 November 2009 and were paid on 26 November 2009 to the Shareholders registered at the close of business on 23 November 2009.
5. Remuneration of Directors
6. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 30 September 2009
7. Statutory elections:
 - Acceptance of the resignations of Mr Patrick ODIER and Mr Alexandre MEYER with effect as of 6 October 2009
 - Re-election of Mr Yvar MENTHA, Mr Peter E.F. NEWBALD, Mr Jean-Claude RAMEL, Ms Francine KEISER and Mr Patrick ZURSTRASSEN as Directors of the Company until the next Annual General Meeting in 2011
 - Election of Mr Bernard DROUX as Director of the Company until the next Annual General Meeting in 2011, subject to the approval of the CSSF
 - Re-election of PRICEWATERHOUSECOOPERS as Independent Auditor of the Company until the next Annual General Meeting in 2011
8. Miscellaneous

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any shareholder meeting by proxy.

The annual report as at 30 September 2009 and the proxy form are available free of charge upon request at the register office of the company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010013740/755/38.

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.738.

Die Aktionäre der Sarasin International Funds werden hiermit eingeladen, an der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
 teilzunehmen, die am *26. Februar 2010* um 11.00 Uhr am Sitz der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette abgehalten wird.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Berichte
 - a) des Verwaltungsrats
 - b) der Revisionsgesellschaft
2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 30. November 2009
3. Entlastung des Verwaltungsrats für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 30. November 2009
4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2011
5. Verwendung des Reingewinns
6. Wahl / Bestätigung des Verwaltungsrates
7. Entschädigung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates
8. Verschiedenes

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Luxemburg, im Februar 2010

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010013742/755/27.

Deka, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: EuroGarant 6 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015931/11.

(100011321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

DB Opportunity, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 21.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009155435/10.

(090194624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

DB Opportunity, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 21.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009155436/10.

(090194629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

DWS Nova Flex III, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 17.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004400/10.

(100003113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

DWS Nova Flex II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 17.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004402/10.

(100003115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Meteora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.340.

Phase Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.544.

Phase Parc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.771.

Capital & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.481.

Quantix Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.499.

Quantix Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.232.

Akumal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.641.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Le Conseil d'Administration de la société anonyme METEORA S.A., représentée aux fins des présentes par Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre et par Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre;

2. Le Conseil d'Administration de la société anonyme PHASE REAL ESTATE S.A., représentée aux fins des présentes par Monsieur José GRACIA BARBA et par Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, prénommés;

3. Le Conseil d'Administration de la société anonyme PHASE PARC S.A., représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur José GRACIA BARBA, prénommé;

4. Le Conseil d'Administration de la société anonyme CAPITAL & SERVICES S.A., représentée aux fins des présentes par Monsieur José GRACIA BARBA et par Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, prénommés;

5. Le Conseil d'Administration de la société anonyme QUANTIX SECURITIES S.A., représentée aux fins des présentes par Monsieur José GRACIA BARBA et par Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, prénommés;

6. Le Conseil d'Administration de la société anonyme QUANTIX SERVICES S.A., représentée aux fins des présentes par Monsieur José GRACIA BARBA et par Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, prénommés;

7. Monsieur José GRACIA BARBA, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée AKUMAL S.à.r.l.;

Une copie des résolutions écrites des conseils d'administration, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après:

I. La société anonyme METEORA S.A. entend fusionner avec les sociétés anonymes PHASE REAL ESTATE S.A., PHASE PARC S.A., CAPITAL & SERVICES S.A., QUANTIX SECURITIES S.A., QUANTIX SERVICES S.A. et AKUMAL S.à r.l., précitées, ce, en conformité avec les articles 278 et 279 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La fusion sera réalisée par voie d'absorption des sociétés PHASE REAL ESTATE S.A., PHASE PARC S.A., CAPITAL & SERVICES S.A., QUANTIX SECURITIES S.A., QUANTIX SERVICES S.A. et AKUMAL S.à r.l., sociétés absorbées, par METEORA S.A., la société absorbante.

II. La société absorbante étant propriétaire de l'intégralité des actions ou parts de chacune des sociétés absorbées, l'opération de fusion est soumise aux dispositions de l'article 278 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III. Il n'existe pas d'actions ou parts ayant des droits spéciaux, ni de titres autres que des actions ou parts sociales dans les sociétés fusionnantes.

IV. La fusion est basée sur une situation bilantaire non auditée au 31 décembre 2009 de la société absorbante et sur les bilans audités par le commissaire aux comptes établi au 31 décembre 2009 de chacune des sociétés anonymes absorbées. Le bilan de la société à responsabilité limitée AKUMAL S.à r.l. est arrêté à la même date.

La fusion prend effet d'un point de vue comptable le 31 décembre 2009.

V. Les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 31 décembre 2009.

VI. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs ou gérant, ni au commissaire aux comptes des sociétés absorbées.

VII. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance au siège social de celle-ci de tous les documents prévus à l'article 267 (1) a), b), c) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

VIII. L'actionnaire de la société absorbante disposant d'au moins cinq pourcent (5%) des actions du capital souscrit a le droit de requérir, pendant le délai d'un (1) mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

IX. A défaut de convocation d'une telle assemblée ou du rejet de la fusion par l'assemblée générale, la fusion deviendra définitive un (1) mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi modifiés du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre les sociétés absorbées et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de chacune des sociétés absorbées à la société absorbante;

b) les sociétés absorbées cessent d'exister;

c) les actions ou parts sociales selon le cas des sociétés absorbées détenues par la société absorbante sont annulées.

Il est signalé que le patrimoine des sociétés absorbées PHASE REAL ESTATE S.A., PHASE PARC S.A., CAPITAL & SERVICES S.A. comprend des immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg.

Le transfert des droits réels n'étant opposable aux tiers que dans les conditions prévues par les lois spéciales qui régissent ces opérations, il y aura lieu d'accomplir pour chacune de ces sociétés les formalités requises auprès du Bureau de la Conservation des Hypothèques compétent dans les six mois à compter de la date à laquelle la fusion prend effet.

X. Les mandats des administrateurs ou du gérant et du commissaire aux comptes des sociétés absorbées prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs, au gérant selon le cas et au commissaire aux comptes des sociétés absorbées.

XI. Les documents sociaux des sociétés absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

XII. La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par les sociétés absorbées à la société absorbante et notamment:

- a) à toutes les formalités nécessaires à la publication des apports qui résultent de la fusion,
- b) à toutes les démarches, déclarations et formalités nécessaires afin que les actifs à fusionner soient repris à son nom,
- c) faire toutes les démarches afin que la cession des valeurs, effets, biens et droits soit valablement effectuée à l'égard des tiers,
- d) à la cession, le cas échéant, de tous droits intellectuels ou tous autres droits mobiliers ou droits réels immobiliers, à des tiers, conformément aux dispositions légales et réglementaires leur applicable.

XIII. Remise des documents sociaux: après la réalisation de la fusion, les sociétés absorbées devront remettre à la société absorbante tous leurs documents sociaux en original, tels que l'acte de constitution, les documents et pièces comptables, tous les actes ou contrats relatifs aux actifs, les écrits et pièces relatifs aux opérations de la société, les valeurs mobilières, les contrats et engagements bancaires, les archives et les autres documents relatifs aux droits transférés.

XIV. La société absorbante liquidera, le cas échéant, toutes les dettes fiscales.

XV. La fusion produira ses effets entre les sociétés fusionnantes un (1) mois après la publication au Mémorial C du présent projet de fusion et n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication faite conformément à l'article 9 de la loi sur les Sociétés Commerciales d'un certificat notarié constatant que les conditions prévues à l'article 279 sont remplies.

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GRACIA BARBA, M. GONZÁLEZ GARCIA, Patrick SERRES.

Enregistrée Remich, le 15 janvier 2010. Relation: REM/2010/70. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Référence de publication: 2010015917/115.

(100011002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**Thalia Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme,
(anc. Gotam Fund Management Company (Lux) S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GOTAM FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 5 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 305 du 17 août 1994 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Kim Kirsch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Laurent Lenert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et qu'ainsi l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article premier des statuts de la Société afin de changer le nom de la Société de "GOTAM FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A." en "THALIA FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A.".

2. Décharge de Monsieur Jacques Elvinger pour l'exercice de ses fonctions en tant que membre du conseil d'administration de la Société.

3. Nomination de Monsieur Jérôme Wigny en tant que membre du conseil d'administration de la Société pour une durée se terminant à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article premier des statuts de la Société, afin de lire comme suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaire des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination THALIA FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de reporter de donner décharge à Monsieur Jacques Elvinger pour l'exercice de ses fonctions en tant que membre du conseil d'administration de la Société à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes sociaux pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jérôme Wigny, né le 14 février 1969 à Santa Tecla, El Salvador, résidant professionnellement au 2, Place Winston Churchill, Luxembourg, en tant que membre du conseil d'administration de la Société, pour une durée se terminant à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, états civil et domicile, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. KIRSCH, E. BRAUCKMANN, Lt. LENERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4744. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010016289/55.

(100018840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Deka, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: EuroGarant 7 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015933/11.

(100011325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

DWS Nova Flex II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 17.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004404/10.

(100003117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

DWS Nova Flex IV, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 17.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004407/10.

(100003121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

DWS Nova Flex IV, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 17.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004409/10.

(100003124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

DWS Dividende Direkt 2014, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 30.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004411/10.

(100003133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

DWS Dividende Direkt 2014, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 30.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004413/10.

(100003139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

DWS Nova Flex I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 17.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004416/10.

(100003142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

DWS Nova Flex I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 17.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004417/10.

(100003148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

DWS Nova Flex III, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 17.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004419/10.

(100003110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Genesta Property Nordic Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.632.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Genesta Property Nordic AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at Jakobsbergsgatan 16, 111 44 Stockholm, Sweden, registered with Swedish Company Registration Office, under number 556630-6089,

here represented by Marieke Kernet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Stockholm, on December 16, 2009,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Genesta Property Nordic Luxembourg SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or partnership and, more particularly, may provide management or advisory services to investment companies in risk capital (SICAR) governed by the law of June 15, 2004 on the investment company in risk capital, as amended or to specialised investment funds (SIF) governed by the law of February 13, 2007 on specialised investment funds, as amended. The Company may furthermore delegate, under its responsibility, part or all of its functions to local or foreign subsidiaries, branches, or third parties. It may also delegate part or all of its functions to local or foreign investment advisors or other

independent experts. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out activities of the financial sector without having obtained the required authorisation therefore.

3.2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the Board.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Genesta Property Nordic AB, represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

and

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Jonas Berg, chief financial officer, born on November 16, 1965 in Gustav Adolf, Helsingborg (Sweden), with professional address at Jakobsbergsgatan 16, 111 44 Stockholm, Sweden

2. The registered office of the Company is set at 50, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Genesta Property Nordic AB, une société régie par le droit suédois, dont le siège social se situe à Jakobsbergsgatan 16, 111 44 Stockholm, Suède, inscrite au Bureau d'Enregistrement des Sociétés Suédois, sous le numéro 556630-6089, représentée par Marieke Kernet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 16 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Genesta Property Nordic Luxembourg SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou partnership et, plus particulièrement, peut fournir des services de gestion ou de conseil à des sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, ou à des fonds d'investissement spécialisés régis par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée. La Société pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses fonctions à des filiales, succursales ou tierces parties tant locales qu'étrangères. Elle pourra également déléguer tout ou partie de ses fonctions à des conseillers en investissements ou à d'autres experts indépendants locaux ou étrangers. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Genesta Property Nordic AB, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Jonas Berg, directeur financier, né le 16 novembre 1965 à Gustav Adolf, Helsingborg (Suède) et résidant professionnellement à Jakobsbergsgatan 16, 111 44 Stockholm, Suède

2. Le siège social de la Société est établi au 50, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. KERNET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/476. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013757/485.

(100007406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Deka-Wachstum, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015906/10.

(100018796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Nikko Skill Investments Trust (Lux), Fonds Commun de Placement.

Une modification au règlement de gestion a été enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Référence de publication: 2010016399/8.

(100021106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Deka-WorldGarant 3/2011, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.04.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015910/10.

(100014718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Deka-MiddleEast and Africa, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015930/10.

(100011320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Deka:, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: EuroGarant 8 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015934/11.

(100011330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Deka:, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: WorldGarant 6 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015935/11.

(100011332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Deka:, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: WorldGarant 7 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015936/11.

(100011333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Deka:, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: WorldGarant 8 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015946/11.

(100011335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Deka:, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: MegatrendsGarant 1 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015953/11.

(100011338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Deka:, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: CapGarant 3 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.
Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank
Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015955/11.

(100011341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Deka., Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka: DeutschlandGarant 2 modifié au 01.02.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.
Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank
Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010015957/11.

(100011344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**WI-BA-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WI-BA-LUX G.m.b.H).**

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.503.

Im Jahre zweitausendneun, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Herr Guido BRÜLS, Unternehmer, geboren in Bütgenbach, am 25. Juli 1962, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Hohlweg 13;

vertreten durch Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 14. Dezember 2009

2. Herr Ernst ZIMMER, Diplom Ingenieur, geboren in Oberviechtach, am 23. April 1958, wohnhaft in D-93073 Neutraubling, Hans-Sachs-Strasse, 39;

vertreten durch Herrn Christoph FANK, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 14. Dezember 2009

3. Herr Daniel MÜNSTER, Schreiner, geboren in Malmedy am 11. August 1968, wohnhaft in B-4770 Born, Dellenstrasse 79 D;

vertreten durch Herrn Christoph FANK, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 14. Dezember 2009.

welche Vollmachten nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes darlegen:

Dass sie die alleinigen Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "WI-BA-LUX G.m.b.H.", mit Sitz in L-9780 Winrange, Maison 78, sind und somit das gesamte Kapital vertreten.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schiesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 14. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 872 vom 9. September 2005,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 107.503.

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft nach L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 4 §1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 4. §1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftsnamen in WI-BA-LUX S.à r.l. zu ändern, und somit Artikel 1 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet "WI-BA-LUX S.à r.l."."

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 650.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2009. DIE/2009/11922. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MÉMORIAL C.

Ettelbrück, den 7. Januar 2010.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2010011492/55.

(100004232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Waldeb Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.299.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 décembre 2009 que les administrateurs sortants:

- M. Fernand HEIM, directeur financier et Président du Conseil d'Administration,
- Mme Annie SWETENHAM, corporate manager,
- M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le Commissaire aux comptes sortant,

- M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont tous été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010013828/19.

(100007508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.645.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh of January.

Before us, Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), who shall keep the original of this deed.

There appeared:

ANSYS, Inc., a Company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington City, County of New Castle, registered with the Secretary of State, Division of Corporations, under file number 2367866,

Here represented by Annie ELFASSI, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 4th of January 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of Association of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There is hereby formed, among the appearing parties and all persons that could become shareholders later on, a société à responsabilité limitée under the name of "ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l." (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration and the development of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises; it may raise funds and lend them to directly or indirectly owned subsidiaries or other affiliated companies in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued by such affiliated companies; more generally, it may render any assistance, including by way of guarantees, to its subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public.

The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at twenty thousand Pounds Sterling (£ 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) per share.

5.2 The subscribed share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked adnutum.

8.2. The management board shall always be composed so that (i) the managers appointed by the general meeting of shareholders among employees of Ansys, Inc., any of its subsidiaries or sub branches or any other company of the Ansys group, who are resident outside the Grand Duchy of Luxembourg, are referred to as the "A Managers", and (ii) the managers appointed by the general meeting of shareholders among persons external to the Ansys group and who are residing in the Grand Duchy of Luxembourg, are referred to as the "B Managers".

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, the board of managers will elect among its members a chairman. It may further choose a secretary, either manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of meeting of the board of managers.

The first chairman shall be appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and the board of managers. In his or her absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the members present either in person or by proxy at such meeting.

9.2 Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two (2) days written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager or his or her proxy.

A manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a board meeting by means of such a communications device shall be deemed to be present in Luxembourg at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. They shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

9.3. The board can validly debate and take decisions only if (i) the majority of its members are present or represented and (ii) among such members present or represented there shall be at least one A Manager and one B Manager.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for or against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

9.4. Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Minutes of the meetings of the board of managers.

10.1. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other managers. Any proxies will remain attached thereto.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two other managers.

Art. 11. Representation - Authorised signatories.

11.1. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

11.2 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of an A Manager and a B Manager.

11.3. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 12. Liability. The manager or the managers (as the case may be) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 13. General meetings of shareholders.

13.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder's meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.2. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Art. 15. Annual accounts.

15.1 Each financial year, the Company's accounts, closed on December 31st, are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Auditor(s). The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one or several auditor(s).

In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 17. Distribution of profits - Interim dividends.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

17.3. The sole manager or, as the case may be, the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), shareholder(s) or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The appearing party represented as aforesaid, declares that any and all shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand Pounds Sterling (£ 20,000.-) is available to the Company, as has been evidenced to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- €).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3).
2. Are appointed as managers:

A Managers:

- Mr. Richard BELCHER, born on August 17, 1970 in Sheffield (UK), residing at 15 Ida Grove Maltby, Rotherham, South Yorkshire, S66 8SB, United Kingdom; and
- Mr. Philippe ANTONIO, born on July 8, 1978 in Paris (France), residing at 1, Nobles Close Grove, Wantage, Oxfordshire OX12 0NR, United Kingdom.

B Manager:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.336.

The managers are appointed for an unlimited period of time. They are granted the broadest powers to act in all circumstances in the name of the Company under the joint signature of an A Manager and a B Manager.

Mr. Richard Belcher, prenamed, is appointed as the first chairman of the board of managers.

3. The address of the registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, profession and residence, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ANSYS, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington City, County of New Castle, inscrite auprès du Secrétaire de l'Etat, Département des Sociétés, sous le numéro 2367866,

Ici représentée par Maître Annie ELFASSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 janvier 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par toutes les lois applicables à telle forme de société, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, parts sociales et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration et le développement de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale; elle peut lever des fonds, de quelque manière que ce soit, et les prêter à des filiales directes ou indirectes ou d'autres sociétés affiliées par tous moyens y compris en accordant des prêts ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis par ces sociétés affiliées; plus généralement, elle peut prêter tous concours, y compris accorder des garanties, à ses filiales ou sociétés affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception des levées de fonds auprès du public.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du gérant ou, en case de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille Livres Sterling (£ 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune.

5.2. Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction, directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Cessions de parts sociales. En cas de société unipersonnelle, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées conformément aux exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 8. Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement des associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) adnutum.

8.2. Le conseil de gérance devra toujours être composé par (i) des gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi les salariés de Ansys, Inc, toutes sociétés affiliées ou succursales ou toute autre société appartenant au groupe Ansys, qui résident à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, et dénommés "Gérants A", et (ii) des gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi des personnes extérieures au groupe Ansys et qui résident au Grand-Duché de Luxembourg, dénommés "Gérants B".

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, le conseil de gérance élira parmi ses membres un président. Le conseil pourra en outre désigner un secrétaire, parmi les gérants ou hors du sein du conseil de gérance, qui sera en charge de la rédaction des procès-verbaux de réunion.

Le premier président sera nommé par l'assemblée générale des associés.

Le président présidera à toutes les réunions d'associés et du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, nommera un autre gérant comme président de séance par un vote pris à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de la réunion en question.

9.2. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par son président, ou par deux gérants.

Les gérants recevront une convocation séparée pour toute réunion du conseil de gérance. Hormis le cas de l'urgence, qui sera indiqué sur l'avis de convocation, et sauf renonciation préalable des gérants admis à assister à la réunion, le délai de préavis sera d'au moins huit jours.

Toute réunion sera valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Les réunions se tiennent à l'endroit, au jour et à l'heure renseignées dans l'avis de convocation.

Les gérants peuvent renoncer à la convocation, par écrit, téléfax ou par tout autre moyen de communication à leur disposition. Un avis de convocation séparé n'est pas exigé pour des réunions à tenir à des endroits et à des heures renseignés dans un programme préalablement approuvé par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra agir lors d'une réunion en nommant par écrit, fax ou tout autre moyen de communication, un autre gérant comme représentant.

Un gérant pourra représenter plus d'un de ses collègues, à condition qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Les gérants pourront participer lors de toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous les participants à la réunion de s'entendre mutuellement. Tout gérant participant à une telle réunion sera considéré comme ayant été présent physiquement à cette réunion à Luxem-

bourg, et sera compté pour le calcul du quorum et pourra voter sur tous les points soulevés lors de cette réunion. Il pourra ratifier ses votes en signant une copie du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si (i) la majorité de ses membres sont présents ou représentés et (ii) parmi ces membres présents ou représentés, il y a au moins un Gérant A et un Gérant B.

Les décisions du conseil se prennent à la majorité absolue des votes exprimés.

Lorsqu'il y a partage des voix concernant une résolution, le président dispose d'une voix prépondérante.

9.4. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront aussi valables et engagent la Société de la même façon que celles adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique, ou sur plusieurs exemplaires identiques de la même résolution, et pourront être documentées par lettre, télécopie ou télex.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

10.1. Les décisions du conseil de gérance seront transcrites sur procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par le président, ou par deux gérants. Les procurations resteront, le cas échéant, annexées à ce registre.

10.2. Des copies ou extraits de tous procès-verbaux à produire dans une procédure judiciaire ou à d'autres fins seront signées par le président ou par deux autres gérants.

Art. 11. Représentation - Signataires autorisés.

11.1. Dans les relations avec les tiers, le(s) gérant(s) aura/auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour approuver tous actes et toutes transactions conformes à l'objet de la Société, sous réserve du respect des autres dispositions de cet article. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

11.2. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

11.3. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Responsabilité. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblée générale des associés.

13.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

13.2. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 15. Comptes annuels.

15.1. Chaque année, les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

15.2. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Réviseur(s). La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s).

Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 17. Distributions de bénéfices.

17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la con-

stitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) de la valeur nominale du capital social de la Société.

17.2. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique, sinon aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

17.3. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription

La partie comparante, représentée comme il est dit plus haut, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (£ 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille trois cents Euros (1.300,- €).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les décisions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
2. Sont nommés gérants:

Gérants A:

- Monsieur Richard BELCHER, né le 17 août 1970 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant à 15 Ida Grove Maltby, Rotherham, South Yorkshire, S66 8SB, Royaume-Uni; et
- Monsieur Philippe ANTONIO, né le 8 juillet 1978 à Paris (France), demeurant à 1 Nobles Close Grove, Wantage, Oxfordshire OX12 0NR, Royaume-Uni.

Gérant B:

- la société à responsabilité limitée ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Ils sont pourvus des pouvoirs les plus étendus pour agir dans toutes circonstances au nom de la Société sous la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Monsieur Richard BELCHER, pré-nommé, est désigné comme premier président du conseil de gérance.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elfassi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2010. Relation: EAC/2010/456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010013768/394.

(100007782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Vetco Luxembourg Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 160.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 102.160.

—
EXTRAIT

En date du 5 janvier 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Alex Bakhshov, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Stephen Cox, avec adresse professionnelle au Silverburn House, Claymore Drive, Bridge of Don, Aberdeen AB23 8GD, United Kingdom, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010013829/16.

(100007501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

BPI Project 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.601.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme BPI S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, ici dûment représentée par Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

lui même sera représenté ici par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts d'intérêt ci-après créées une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de BPI Project 1.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la vente d'un immeuble situé à L-1221 Luxembourg, 169, rue de Beggen.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qu'ils détiennent.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Le cessionnaire ne pourra acquérir des parts sociales représentant une majorité des parts sociales de la Société. Si l'Associé Initiateur souhaite céder l'intégralité de ses parts, il devra, le cas échéant, céder un nombre suffisant de parts aux Associés Destinataires pour leur permettre d'obtenir la majorité des parts sociales de la Société. Cette cession aux Associés Destinataires se fera à la valeur nominale.

Pour obtenir l'agrément, l'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts à un cessionnaire non-associé (le "Cessionnaire") est tenu de notifier par lettre recommandée à tous les autres associés de la Société (les "Associés Destinataires") sa décision de céder ses parts sociales. La notification devra préciser l'identité du Cessionnaire, le prix auquel l'Associé Initiateur souhaite vendre ses parts, ainsi que les termes et conditions précises de l'offre faite au Cessionnaire ("Offre au Cessionnaire").

Les Associés Destinataires auront alors un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification de l'Offre au Cessionnaire afin d'aviser l'Associé Initiateur par lettre recommandée de leur agrément ou non agrément dudit Cessionnaire. L'absence de réponse dans le délai équivaldra à un refus d'agrément.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables par l'assemblée générale à tout moment et sans cause.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions concernant la gestion de la Société sont prises par le conseil des gérants, constitué par l'ensemble des gérants, réunissant une majorité des voix de tous les gérants. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'ensemble des associés constituent l'assemblée des associés. Ils se réunissent au moins une fois par an sur convocation du président du conseil de gérance ou de deux gérants.

Ils entendent le rapport de gestion du conseil de gérance, ils approuvent les comptes de l'exercice et nomment les gérants.

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Toutes les parts ont été souscrites par la société BPI S.A., préqualifiée.

Toutes ces parts ont été libérées intégralement, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par les articles 1832 à 1872 vingt-six de la loi du 18 septembre 1933, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de neuf cent soixante-quinze euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 2 - Ont été appelés aux fonctions de gérants:
 - Monsieur Benoît DABERTRAND, né à Charleroi (Belgique), le 16 mai 1970, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare;
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Cédric DE CARITAT, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 5 juin 1979, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
- 3.- Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
- 4.- La durée du mandat des gérants été a fixée à six ans.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the twenty-ninth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The limited company BPI S.A., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, hereby duly represented by Monsieur Benoît DABERTRAND, corporate director, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

himself here represented by Mr Nicolas DELATTRE, private employee, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the title of BPI Project 1.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other location of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company aims to purchase, develop, sale a building located at L-1221 Luxembourg, 169, rue de Beggen.

Art. 5. The subscribed capital of the company shall be twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, each with a par value of ten Euro (10,- EUR).

Art. 6. Social capital may at any time, be amended by agreement of the majority of members representing at least three-quarters of the capital. The shares will be offered to subscribe in priority to existing partners, in proportion to the capital they hold.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the Company that will recognize only one owner for each. Joint owners of shares must be represented to the Company by a single person.

Art. 8. The shares are freely transferable between partners. The shares may be transferred inter vivos to non-members with the approval of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transferee may not acquire shares representing a majority of shares of the Company. If the initiator wishes sell all its shares, he shall, if necessary, assign a sufficient number of shares to the others Associates to enable them to obtain the majority of the shares of the Company. This assignment will be at par value.

To be approved, the associate who wants to transfer all or part of its shares to a transferee non-associate (the "Transferee") shall notify by registered mail to all other shareholders of the Company (the "Associated Recipients ") its decision to sell its shares. The notice shall specify the identity of the transferee, the price at which the initiator wishes to sell his shares, and the precise terms and conditions of the offer to the Transferee ("Offer to Transferee").

The associated Recipients will then have a period of 30 days from receipt of the Offer to Transferee to notify by letter the initiator of their approval or not approval of the Transferee. Failure to respond within the time tantamount to a refusal of approval.

Art. 9. If a partner dies, his shares can be transmitted to non-associated only with the approval given at a general meeting of shareholders representing three quarters of the shares belonging to the surviving partners. In this case, however, consent is not required where shares are transferred either to parents or children or the surviving spouse.

Art. 10. The death, interdiction, bankruptcy or the insolvency of a partner does not terminate the Company.

Art. 11. The creditors, beneficiaries or heirs may not, for any reason whatsoever, seal the documents and assets of the Company.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers, who don't need to be associated.

The managers are appointed by the general meeting which shall determine the duration of their mandate. They are freely revocable by the general meeting at any time without cause.

Art. 13. In case of board of management, decisions concerning the management of the company are taken by this board, consisting of all managers, comprising a majority of vote of all managers. The Company is engaged in all circum-

stances by the joint signature of two managers or by the individual signature of any person to whom such authority has been delegated by the board of management.

Art. 14. In case of plurality of managers, they will select their own chairperson and may also choose from among the members a vice-president. It may also choose a secretary, who doesn't need to be manager, who will be responsible for keeping minutes of meetings of the board of management and annual meetings.

The Board of Management will meet on the call of the President or two managers at the location specified in the notice.

The President will chair all meetings of members and of the board of management, in its absence, the shareholders or the board of management may appoint at majority of those present another manager to assume the Presidency pro tempore of such meetings.

Written notice of any meeting of the board of management will be given to all managers at least twenty-four hours before the scheduled meeting, except in urgency, in which case the nature and reasons shall be specified in the 'notice. It will be ignored this call following the approval of each manager in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or other similar means of communication. A special notice is not required for a meeting of the board of management standing at a time and place specified in a resolution previously adopted by the board of management.

Any manager can be represented at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax another manager as his proxy. A manager can represent several of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of management by conference telephone or other similar means of communication in which all persons participating in the meeting can hear each other. Participation in a meeting by these means constitutes presence in person at such meeting.

The Board of Management will be able to deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at the meeting of the board of management.

Decisions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting.

The Board of Management may, unanimously, adopt resolutions by circular expressing its approval by one or more messages or by cable, telegram, telex, facsimile or other similar means of communication, to confirm writing, all together constituting the record showing the decision taken.

Art. 15. Managers do not contract, by reason of their duties, personal obligation to respect commitments made by them regularly on behalf of the Company. Simple agents are only responsible for carrying out their mandate.

Art. 16. The shareholders' meet at least once a year by the invitation of Chairman of the Board of Management or two managers. They hear the rapport of the Board of Management, approve the accounts for the year and appoint managers.

Art. 17. The social year begins on the first day of January and ends on the last day of December of that same year.

Art. 18. Each year, on the last day of December, the accounts are arrested and manager(s) prepare an inventory including the indication of assets and liabilities of the Company. Any Associate may examine at the registered office the inventory and balance sheet.

Art. 19. In case of dissolution, liquidation shall be made by one or more liquidator(s), associates(s) or not, named by the shareholders' meeting which will determine their powers and fees. The liquidator(s) will have the widest powers for the realization of assets and payment of liabilities.

Assets, after deduction of liabilities will be shared between the associates in proportion of the shares held in the Company.

Art. 20. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription

All the shares have been subscribed by the company BPI S.A., prenamed.

All these shares are fully paid up such that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 1832 to 1872 of the law of September 18, 1933 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred and seventy-five Euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of Managers is fixed at three.

2.- The following have been appointed as Managers:

- Mr. Benoît DABERTRAND, corporate manager, born at Charleroi (Belgium), on the 16th of May 1970, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare;

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Cédric DE CARITAT, corporate manager, born at Charleroi (Belgium), on the 5th of June 1979, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

3.- The Company's registered office shall be at L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

4.- The term of office of the Managers shall be for six years.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: DELATTRE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2010. Relation GRE/2010/155. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013192/276.

(100006761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Versale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.203.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 janvier 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010013822/19.

(100007701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Eden Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.604.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Ltd, a limited partnership with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, registered with the UK Companies House under number 04693597, represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 16 December 2009 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Eden Debtco S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Eden Debtco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may make, purchase and invest in loans, securities and other financial assets.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) divided twelve thousand (12,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, any transfer of shares to a person or entity which is not already a shareholder of the Company at that time is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Apax WW Nominees Ltd, it has subscribed and entirely paid up the twelve thousand (12,000) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Geoffrey Henry	Director	41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	5 May 1972	Chenée (Belgium)
Sophie Laguesse	Licenciée en droit	2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg	3 April 1974	Liège (Belgium)

Class B Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Isabelle Probstel	Finance Manager	Auf dem Kyberg, 34, 82041 Deisenhofen, Germany	30 January 1969	Nancy, France
Andrew Guille	Director	Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU	22 November 1959	Guernsey

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Ltd, une limited partnership avec siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, et inscrite au UK Companies House sous le numéro 04693597, représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 16 décembre 2009 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Eden Debtco S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Eden Debtco S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut réaliser, acquérir et investir dans des prêts, titres ou tout autre actif financier.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des notes convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) divisé en douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à une personne ou une entité qui n'est pas déjà un associé de la Société au moment dudit transfert est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation

à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14.00) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Apax WW Nominees Ltd, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille (12.000) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille Pounds Sterling (GBP 12.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Geoffrey Henry	Directeur	41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	5 mai 1972	Chenée (Belgique)
Sophie Laguesse	Licenciée en droit	2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg	3 avril 1974	Liège (Belgique)

Gérants de classe B

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Isabelle Probstel	Administrateur financier	Auf dem Kyberg, 34, 82041 Deisenhofen, Allemagne	30 janvier 1969	Nancy, France
Andrew Guille	Administrateur	Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernesey GY7 9SU	22 novembre 1959	Guernesey

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: A. DAUREL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57321. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le treize janvier de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010013779/426.

(100007185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Elbatec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 150.640.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le trente novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Lucien ENGELBERG, ingénieur électricien, demeurant à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.
2. Monika ENGELBERG-LEHMANN, employée privée, demeurant à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ELBATEC SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Noertzange.

Art. 3. La société a pour objet les procédures d'expertise dans le domaine du courant faible et basse tension et ceci principalement pour tout appareillage et installation mobile ou immobile, alimentés partiellement ou intégralement en énergie électrique; le calcul de passeports énergétiques ainsi que l'étude et la réalisation de modifications à apporter quant à l'amélioration de la consommation en énergie non renouvelables; et l'étude et la réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables.

Elle pourra prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Lucien ENGELBERG, vingt-quatre parts	24
2) Monika ENGELBERG-LEHMANN, soixante-seize parts	76
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS (700,-) EUROS.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1. Lucien ENGELBERG, ingénieur électricien, demeurant à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu, gérant technique.

2. Monika ENGELBERG-LEHMANN, employée privée, demeurant à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu, gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ENGELBERG, ENGELBERG-LEHMANN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2009. REM 2009/1611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013754/72.

(100007631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

VEROMA-DECO société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Langwies II.

R.C.S. Luxembourg B 110.117.

Cession de parts

Conclue entre:

- Madame Véronique MERTZIG, demeurant à L-6113 JUNGLINSTER, rue Kremerich, 16, détentrice de 40 parts de la société VEROMA-DECO S.à r.l.,

- Monsieur Robert MERTZIG, demeurant à L-6113 JUNGLINSTER, rue des Cerises, 35, détenteur de 20 parts de la société VEROMA-DECO S.à r.l.,

- Monsieur Mario ZANNIER, demeurant à L-9291 DIEKIRCH, rue Walebroch, 8, détenteur de 40 parts de la société VEROMA-DECO S.à r.l.

Madame Mertzig Véronique déclare céder par la présente 40 parts détenues dans la société VEROMA DECO S.à r.l. à Monsieur Zannier Mario qui accepte au prix de la valeur nominale.

Monsieur Mertzig Robert déclare céder par la présente 20 parts détenues dans la société VEROMA DECO S.à r.l. à Monsieur Zannier Mario qui accepte au prix de la valeur nominale.

Les 100 parts sociales de la société VEROMA-DECO S.à r.l sont donc réparties comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Zannier Mario, prénommé, 40 parts sociales	100
Total des parts: cent parts	100

Fait à Junglinster en autant d'exemplaires que de parties, le 1^{er} décembre 2009.

Véronique Mertzig / Robert Mertzig / Mario Zannier

La cédante / Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2010013801/27.

(100007209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.199.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 11 janvier 2010

1. L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Svante Wilhelm CARLSSON de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2010.

2. L'associé unique de la Société a décidé de fixer le nombre de gérants à dix (10) avec effet au 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, à partir du 1^{er} janvier 2010, le conseil de gérance de la Société sera composé des dix (10) membres suivants:

1. Monsieur Ernst KRAUSE, Gérant A, né le 24 mars 1946 à Sankt Peter, Allemagne, demeurant à 24, rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher, Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;

2. Monsieur Stephen Robert CLARKSON, Gérant A, né le 4 janvier 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, demeurant à 19, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;

3. Monsieur Frédéric PETRE, Gérant A, né le 25 avril 1973 à Rocourt, Belgique, demeurant à 13, rue du Kirchberg, B-6781 Sélange, Belgique, ayant pouvoir de signature A;

4. Monsieur Dan Sten OLSSON, Gérant B, né le 3 février 1947 à Göteborg, Suède, demeurant à 28, Bogatan, S-40519 Göteborg, Suède, ayant pouvoir de signature B;

5. Monsieur Chris FAY, Gérant B, né le 4 avril 1945, à Cheltenham, Royaume-Uni, demeurant à Merrifield Links Road, Bramley Guildford GB-GU50AL, Royaume-Uni, ayant pouvoir de signature B;

6. Monsieur Jean-Paul Christophe PARAYRE, Gérant B, né le 5 juillet 1937 à Lorient, France, demeurant à 203, avenue Molière, B-1050 Brussels, Belgique, ayant pouvoir de signature B;

7. Monsieur Hans NÜTZI, Gérant B, né le 1^{er} décembre 1954 à Wolfwil, Suisse, demeurant à Höh-Rohnenweg 18, CH-8832 Wilen b. Wollerau, Suisse, ayant pouvoir de signature B;

8. Monsieur Sven-Eric Magnus BECKEMAN, Gérant B, né le 4 février 1940 à Stockholm, Suède, demeurant à 30 Harley Street, Flat 7, GB - W1 Londres, Royaume-Uni, ayant pouvoir de signature B;

9. Monsieur Ray MILES, Gérant B, né le 2 août 1944 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à 32 Redburne Street, Chelsea, Londres, GB - SW3 4BX, Royaume-Uni, ayant pouvoir de signature B;

10. Monsieur Peter CLAESSION, Gérant B, né le 16 septembre 1965 à Jörlanda, Suède, demeurant à Källarlyckevägen 4, S-429 35 Kullavik, Suède, ayant pouvoir de signature B.

Tous leurs mandats sont à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014033/36.

(100007606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 15 décembre 2009

En date du 15 décembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas AIRD FRASER en tant que gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2009;

- de révoquer Monsieur Ravi SINHA de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2009;

- de nommer Monsieur Thierry PORTE, né le 28 juin 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités de Capellen, 8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Thierry PORTE

- Sally ROCKER

- Henk RAUE

- Paul WOLFF

- Michel WOLTER

- Juanita STUDEN-KILIAAN

- Machiel Jansen SCHOONHOVEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

LifCorp S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010013980/27.

(100006931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.